



## POUR GAGNER :

# Donnons au 16 Octobre une autre ampleur On se rassemble, on fait grève et on manifeste !

Les mobilisations et le soutien de la population ont contraint le gouvernement à annoncer quelques mesures ciblées et limitées. Dans le même temps, il accélère le processus par un vote anticipé des articles 5 et 6 de la loi portant sur les mesures d'âges.

Ces annonces ne sont pas de nature à modifier le caractère injuste et inefficace de la loi sur les retraites dénoncé par une large majorité des salariés et toutes les organisations syndicales.

Le gouvernement diffuse des contrevérités concernant la pénibilité du travail, le financement de nos retraites, la justice de la réforme, l'amélioration du sort des femmes...

Après avoir refusé le dialogue avec les organisations syndicales, être passé en force à l'Assemblée Nationale, il contraint et précipite le débat au Sénat. Il espère désamorcer le processus de mobilisation qui s'amplifie.

**Après les manifestations unitaires du 7, 23 septembre, du samedi 2 et du 12 octobre, les salariés des Pyrénées Atlantiques du privé comme du public montrent que leur détermination et que leur opposition à ce projet, reste entière.**

**Il faut donc que le Gouvernement renonce à son projet de loi et ouvre de véritables négociations avec les organisations syndicales.**

Dans le même temps, les organisations syndicales réaffirment leur ferme attachement à la retraite à 60 ans et à la possibilité de partir à 65 ans avec une retraite à taux plein.

Elles exigent la tenue d'un véritable débat pour la prise en compte d'alternatives permettant de garantir l'avenir de notre système de retraite par répartition.

**Une autre réforme juste et efficace est possible.**

**Fortes des succès des manifestations et des grèves du 7 et 23 septembre, du 2 et 12 octobre 2010, les organisations syndicales appellent l'ensemble des salariés du privé comme du public à amplifier la mobilisation.**

Elles invitent leurs syndicats respectifs à organiser des Assemblées Générales des salariés en intersyndicale pour décider immédiatement des suites à donner à l'action du 12 Octobre au cas où le gouvernement n'entendrait pas le message de la rue.

**Ensemble, il est possible de gagner !**

Les Organisations syndicales Cfdt, CGT, CFTC, FO, FSU, Solidaires, UNSA appellent les salariés, les personnes privées d'emploi (chômeurs, fin de droits, précaires), les étudiants, les retraités et tous ceux qui veulent garder des conditions décentes de départ à la retraite à se mobiliser, à faire grève et à manifester le :

**Samedi 16 Octobre 2010 à 10h 30**

**A Pau, Place de Verdun**

**A Bayonne, Place Ste Ursule**

**Tous ensemble, nous créerons le rapport de force suffisant pour gagner !**

**Le 16 Octobre**, il nous faut combattre ensemble cette réforme des retraites, « *une des plus dures d'Europe* » et qui serait un recul social sans précédent.

**Depuis la première manifestation du 23 mars, les organisations syndicales s'opposent à :**

**et demandent que des négociations soient ouvertes sur les points suivants :**

- *La remise en cause de l'âge légal à 60 ans car inacceptable et injuste, en particulier* parce qu'elle fait porter les efforts sur les salariés qui ont commencé à travailler tôt et les travailleurs et travailleuses les plus précaires,
- *Un nouvel allongement de la durée de cotisation,*
- *La remise en cause du statut de la Fonction Publique.*
- *Le financement des retraites* : la question des nouvelles ressources reste pleine et entière,
- *Le niveau de pension,*
- *La pénibilité* : sa reconnaissance est incontournable et ne peut se concevoir à partir d'un examen médical,
- *La réduction des inégalités,*
- *L'emploi* : car la situation se dégrade et nécessite une autre politique de l'emploi, notamment pour les jeunes et les seniors.

**Oui, il nous faut plus d'appels à la grève unitaire  
dans les entreprises et établissements publics.**

**Oui, il nous faut plus de participants aux manifestations.**

**Oui, il faudra manifester bruyamment !**

### **Comment faire grève dans une entreprise ou un établissement public où il n'y a pas de syndicat ?**

**Pour tous les salariés le droit de grève est un droit constitutionnel, qui suspend durant la durée de la grève votre contrat de travail.**

**Dans le privé**, il n'y a pas de préavis de grève à donner. Ce tract d'appel que vous avez entre les mains vous permet de participer à cette journée d'action. *Vous décidez individuellement ou collectivement dans votre entreprise de la durée de la grève et vous en informez votre employeur en lui remettant le tract.*

**Dans les entreprises de Transport de Public**, la nouvelle loi donne obligation aux représentants syndicaux ou salariés de déposer une alerte sociale, 14 jours avant le jour de grève.